

République et canton de Genève

# Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2016

# Table des matières

	<b>Conseil d'Etat .....</b>	<b>3</b>
	<b>Réalisations par politiques publiques.....</b>	<b>20</b>
<b>A</b>	<b>Formation.....</b>	<b>21</b>
<b>B</b>	<b>Emploi .....</b>	<b>32</b>
<b>C</b>	<b>Action sociale.....</b>	<b>34</b>
<b>D</b>	<b>Personnes âgées.....</b>	<b>38</b>
<b>E</b>	<b>Handicap .....</b>	<b>40</b>
<b>F</b>	<b>Environnement .....</b>	<b>42</b>
<b>G</b>	<b>Aménagement et logement .....</b>	<b>50</b>
<b>H</b>	<b>Sécurité et population.....</b>	<b>58</b>
<b>I</b>	<b>Justice</b> (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
<b>J</b>	<b>Mobilité.....</b>	<b>66</b>
<b>K</b>	<b>Santé.....</b>	<b>70</b>
<b>L</b>	<b>Economie .....</b>	<b>84</b>
<b>M</b>	<b>Finance et impôts.....</b>	<b>89</b>
<b>N</b>	<b>Culture, sports et loisirs.....</b>	<b>96</b>
<b>O</b>	<b>Autorités et gouvernance.....</b>	<b>99</b>
<b>P</b>	<b>Etats-majors et prestations de moyen .....</b>	<b>110</b>
<b>Q</b>	<b>Energie .....</b>	<b>118</b>
	<b>Organigrammes.....</b>	<b>120</b>

# Conseil d'Etat

Au cours de la troisième année de la législature 2014-2018, le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre de ses principaux objectifs de législature, notamment la réduction du déficit structurel du canton, la troisième réforme de la fiscalité des entreprises sur le plan cantonal et la nouvelle répartition des tâches entre les communes et le canton.

La troisième réforme de la fiscalité des entreprises a été adoptée le 17 juin 2016 par les Chambres fédérales. Dans notre canton, le Conseil d'Etat a donc, conformément à sa stratégie de départ, achevé les travaux de concertation et d'analyse pour déposer, le 16 novembre 2016, son projet de mise en œuvre cantonale. Ce chapitre est détaillé sous le point 2 du suivi des objectifs du programme de législature.

Les investissements, pour leur part, se poursuivent au rythme ambitieux de près de 800 millions de francs par an, notamment au profit de la mobilité (chantier du futur Léman Express, améliorations routières, dépôt TPG «En Chardon»), du secteur hospitalier (les travaux au Bâtiments des lits 2, pour 253 millions de francs, se sont ainsi achevés en août) et de celui de la formation (les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> étapes du CMU ont été achevées en octobre 2016, la nouvelle école de commerce à Frontenex le sera en 2017).

Dans ce contexte, et sachant que cette capacité d'investissement nécessite, si l'on veut éviter les mécanismes de frein à l'endettement, une réduction du déficit budgétaire structurel, le Conseil d'Etat a convaincu le Grand Conseil d'adopter un budget 2017, après un refus d'entrée en matière sur le projet de budget 2016.

Sur le plan de la Genève internationale, après les votes favorables de la Confédération et de l'Assemblée générale de l'ONU, qui ont toutes deux approuvé les crédits pour la rénovation du Palais des Nations, devisée à près de 837 millions de francs, et le soutien des Chambres fédérales au crédit de 54 millions accordé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la reconstruction du siège de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Grand Conseil a, à son tour, approuvé en juin 2016 les projets de lois 11725 et 11864 portant respectivement sur la fusion par absorption du Centre international de

Genève (FCIG) par la FIPOI et sur des crédits d'investissement pour des prêts à la nouvelle entité de quelque 89,6 millions de francs. Ces votes, en plus des évolutions du projet d'aménagement «Jardin des Nations», constituent des avancées majeures pour la consolidation du destin international de Genève, en application des articles 106 et 147 de la constitution genevoise.

D'autres objectifs de législature ont franchi en 2016 des étapes significatives, notamment le renforcement de la chaîne sécuritaire et l'avancement de projets d'avenir en termes de logement. On remarquera ainsi le vote du corps électoral, qui s'est déclaré favorable, le 28 février 2016, au projet de casernement à Meyrin-Mategnin en vue de libérer le site des Vernets, où l'on prévoit quelque 1'500 logements d'ici le début de la prochaine décennie. Dans le même contexte, l'Etat, les communes concernées ainsi que les milieux associatifs et syndicaux ont abouti à un accord pour renforcer la mixité sociale dans le futur projet Praille Acacias Vernets, de manière à augmenter la proportion de nouveaux logements dans ce quartier en mutation et à ouvrir la possibilité de construire jusqu'à 12% de logements en propriété par étages, ce qui améliorera la mixité sociale et permettra de mieux équilibrer les plans financiers des projets.

Sur le plan de la sécurité, notamment en raison de l'évolution de l'extrémisme violent dans le monde et dans les pays voisins, le Conseil d'Etat a déposé fin 2016 une demande de crédit d'investissement de 5,6 millions de francs au Grand Conseil pour adapter les moyens de protection et d'armement de la police cantonale, qui a été fortement sollicitée au cours des derniers mois, de même qu'à chaque manifestation publique importante, comme les Fêtes de Genève.

## Priorité 1: consolider les bases de la prospérité du canton

### 1. Gérer les conséquences du frein à l'immigration en tenant compte des particularités du canton

Le canton de Genève s'est engagé pour une mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration qui permette de préserver l'accord sur la libre circulation des personnes et de maintenir ainsi des conditions-cadre

favorables à la croissance économique et à la création d'emplois dans notre canton.

Dès lors, le canton n'a pas soutenu le projet du Conseil fédéral de mars 2016 prévoyant de gérer l'immigration au moyen d'une clause de sauvegarde unilatérale, permettant au gouvernement suisse de fixer des nombres maximaux annuels pour les autorisations octroyées aux ressortissants des Etats membres de l'UE ou de l'AELE, lorsqu'un certain seuil d'immigration est dépassé.

Il prend acte en revanche de la loi d'application adoptée par les Chambres fédérales lors de leur session d'hiver 2016. Le Conseil d'Etat entend toutefois s'assurer que la mise en œuvre concrète de cette révision de la loi fédérale sur les étrangers corresponde à la réalité économique et réponde à des critères d'efficacité et d'efficience.

Le canton s'est distingué dans son engagement pour une résolution durable du dossier de l'extension de l'accord sur la libre circulation à la Croatie, condition préalable décisive pour assurer une participation pleine et entière de notre pays au programme-cadre européen de recherche Horizon 2020. Il a obtenu l'appui de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale, avec le soutien du canton de Bâle-Ville, en vue d'une démarche auprès du Conseil fédéral.

L'arc lémanique a des besoins élevés, mais aussi spécifiques, de main-d'œuvre étrangère non seulement européenne mais aussi en provenance des Etats tiers. Le canton de Genève est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités fédérales et des instances intercantionales pour solliciter une hausse des contingents pour 2017. Une action a été menée sous l'égide de la Métropole lémanique auprès des députations genevoise et vaudoise aux Chambres fédérales. Ces démarches ont été couronnées de succès. Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral d'augmenter les contingents en 2017, même s'il aurait souhaité une augmentation plus substantielle.

Le canton s'est aussi retrouvé au premier plan pour le maintien et le développement du dispositif de mesures d'accompagnement aux accords bilatéraux, dans le respect du fédéralisme et du partenariat social. L'adoption par les Chambres fédérales de la révision de la loi sur les travailleurs détachés est un pas dans la bonne direction mais demeure insuffisant. Le

canton de Genève se bat pour que le dispositif d'extension facilitée des conventions collectives de travail soit renforcé. Les cantons confrontés à des risques plus élevés de sous-enchère ou à des problématiques particulières doivent être entendus. Le Conseil d'Etat estime que l'amélioration et l'optimisation du dispositif de mesures d'accompagnement font partie de la réponse globale qui doit être apportée au vote du 9 février 2014.

## **2. Unifier la fiscalité des entreprises**

Durant l'année écoulée, le chantier majeur de la troisième réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE III) a connu des avancées déterminantes, tant au plan national qu'à l'échelon cantonal.

Le 17 juin 2016, les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse, qui constitue le fondement législatif de la RIE III. La nouvelle loi tient compte dans une large mesure des préoccupations exprimées tout au long des mois précédents par le canton de Genève. Elle offre aux cantons une marge de manœuvre pour adapter les modalités de la réforme aux spécificités de leur tissu économique.

Ainsi qu'il l'avait annoncé, le Conseil d'Etat a travaillé intensivement avec les experts de l'administration pour finaliser le projet de mise en œuvre cantonale de la réforme sur la base des éléments figurant dans la loi fédérale. Une délégation ad hoc du Conseil d'Etat, composée des conseillers d'Etat Serge Dal Busco, qui la préside, Antonio Hodgers et Pierre Maudet, a été constituée afin de piloter ces travaux. Celle-ci a mis en place une table ronde réunissant les partis politiques, les communes, la Ville de Genève ainsi que les représentants des milieux patronaux et syndicaux. Cette instance s'est réunie à sept reprises entre avril et juillet 2016 pour examiner les volets de la réforme, leur impact et les mesures d'accompagnement envisagées au plan cantonal.

Le 30 août 2016, le Conseil d'Etat a rendu publique sa stratégie globale de mise en œuvre de la RIE III, incluant le nouveau taux d'imposition unifié (taux effectif à terme: 13,49%), les modalités pour l'application cantonale des mesures fiscales introduites par la loi fédérale, ainsi qu'un large dispositif de mesures d'accompagnement. Cette stratégie se veut un ensemble équilibré et équitable en faveur de la prospérité durable de notre canton. Elle vise en priorité à maintenir les emplois et à préserver la

cohésion sociale; elle doit permettre de consolider la capacité concurrentielle de Genève et d'offrir aux entreprises des conditions-cadre cohérentes à l'échelle lémanique.

La stratégie du Conseil d'Etat a été mise en consultation jusqu'à mi-octobre auprès des participants à la table ronde. Sur la base des observations qui lui sont parvenues, le Conseil d'Etat a affiné son projet de mise en œuvre et finalisé le volumineux et complexe travail d'élaboration législative.

Le 16 novembre 2016, le Conseil d'Etat a déposé son projet devant le Grand Conseil sous la forme d'un important train de lois couvrant l'ensemble du champ de la réforme cantonale, faisant ainsi de Genève le premier canton à soumettre au débat démocratique un dispositif de mise en œuvre exhaustif et transparent. Outre le volet fiscal, celui-ci prévoit des mesures de nature budgétaire visant à préserver les prestations publiques et un ensemble de mesures d'accompagnement destinées à produire des effets bénéfiques concrets en faveur de l'économie et des habitants du canton.

Fin novembre, le Grand Conseil a décidé de confier l'examen de cet ensemble de lois à sa commission fiscale, qui s'est immédiatement attelée au travail en bénéficiant de l'entier soutien des experts de l'administration.

Le Conseil d'Etat a en outre annoncé qu'il proposerait au Grand Conseil de soumettre à votation populaire la principale loi fixant les réformes fiscales, comme le permet l'article 67, alinéa 3 de la constitution cantonale. Il estime en effet que cette réforme essentielle pour l'avenir de notre canton mérite un large débat démocratique. Une telle votation pourrait avoir lieu à l'automne 2017.

### **3. Défendre et promouvoir le rôle et la mission de la Genève internationale**

Le 9 mars 2016, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil son rapport sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale. Ce rapport fixe les priorités du Conseil d'Etat dans le domaine de la Genève internationale pour les prochaines années. Il contient 31 mesures réparties selon six axes. Sa rédaction a été étroitement coordonnée avec la Confédération.

Sur cette base, plusieurs projets de lois proposés par le Conseil d'Etat ont été adoptés par le Grand Conseil dans le courant de l'année. Le

Grand Conseil a ainsi accepté de continuer à soutenir le Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI) dans le cadre d'un contrat de prestations pour la période 2016-2019 (L 11703, du 18 mars 2016). Le 3 juin 2016, il a adopté la loi 11864, destinée à ouvrir un crédit de 89,6 millions de francs pour des prêts en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), destinés à la rénovation du siège de l'Office des Nations Unies à Genève (prêt de 60 millions) et à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Organisation mondiale de la santé (prêt de 29,6 millions). Le même jour, il a également approuvé l'absorption de la Fondation pour le Centre international de Genève (FCIG) par la FIPOI, permettant de compléter le soutien financier du canton au projet onusien avec un apport en nature de 28 millions de francs (L 11725). Le projet de loi pour le transfert du domaine de la Pastorale à la FIPOI a quant à lui été adopté le 4 novembre 2016 (L 11869).

Ces engagements forts du canton fixent un cadre solide qui contribuera à pérenniser la présence des organisations internationales à Genève. Ils ont été particulièrement appréciés tant par les organisations concernées que par la Confédération.

L'action du Conseil d'Etat a aussi été marquée par l'engagement de la police au cours de nombreuses négociations internationales de haut niveau qui ont eu lieu à Genève, par la contribution à l'accueil de plusieurs organisations non gouvernementales et par le soutien à divers projets d'information sur les activités et l'impact de la Genève internationale.

### **4. Préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales**

L'année 2016 a été marquée par la pose de la première pierre du nouveau bâtiment de l'Aile Est, destiné à améliorer le confort, la sécurité et la ponctualité du trafic aérien en permettant notamment d'accueillir dans les meilleures conditions les avions gros porteurs. On espère son inauguration en 2020. L'investissement total est de 620 millions de francs, entièrement financé par l'aéroport. En parallèle, le Conseil d'Etat a travaillé sur la gouvernance de l'aéroport, en concluant avec cette entreprise autonome une convention d'objectifs permettant de remettre dans son rôle chacun des organes. Ainsi, le

Conseil d'Etat définit les objectifs politiques, tandis que le conseil d'administration détermine une stratégie en adéquation avec ces objectifs, qui sont ensuite déclinés en mesures opérationnelles par la direction générale.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pris des positions fortes dans le cadre de la négociation du plan sectoriel d'infrastructure aéronautique avec la Confédération, notamment en garantissant une absence de vols entre 5h et 6h du matin, et en affirmant le souhait de plafonner le volume de bruit sur la tranche de 22h à minuit, afin de préserver le confort des riverains de l'aéroport.

M. André Schneider, nouveau directeur général, a pris ses fonctions en 2016. Il succède à M. Robert Deillon, qui a pris sa retraite après dix années au service de l'aéroport.

## **5. Renforcer la formation et viser une certification pour chaque jeune**

Dans le cadre de cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme priorités le renforcement de la formation et la recherche d'une certification pour chaque jeune, ainsi que le développement d'une école la plus inclusive possible pour répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents et leur origine sociale. Les grands projets en cours convergent vers ces objectifs et concernent tous les degrés d'enseignement.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle Constitution, qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Promouvoir la formation professionnelle, mieux orienter les élèves vers cette voie à travers l'orientation et l'information au cycle d'orientation, soutenir les entreprises formatrices afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles dans le canton participent à la réalisation de cet objectif. A cet effet, le Conseil d'Etat a adopté en 2015 un plan d'action pour valoriser l'apprentissage dont les premiers effets sont encourageants, notre canton ayant enregistré en 2016 une hausse sensible du nombre de contrats d'apprentissages signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (certificat fédéral de capacité et attestation fédérale de formation professionnelle).

En lien avec la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, un nouvel axe du projet de l'école inclusive est en cours de développement: il vise à renforcer la continuité des parcours des élèves en difficultés ou grande fragilité, en améliorant

les transitions, souvent sources d'échec ou d'abandon. Ce projet a pour ambition de tenir compte des fragilités dès le début du cursus scolaire. En effet, l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux durant l'enseignement obligatoire, notamment celui de la lecture à l'école primaire, doivent permettre à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chances de réussite scolaire, notamment par le renforcement du soutien pédagogique. Cet axe complète ainsi le plan d'action du Conseil d'Etat pour l'école inclusive en cours de déploiement et dont l'un des objectifs est de développer des dispositifs pour favoriser le maintien des enfants et des jeunes en école et en formation ordinaires.

L'année 2016 a été marquée par une situation de hausse démographique et a donné lieu à un renforcement de la prise en charge des enfants et des jeunes migrants, souvent peu ou pas scolarisés, nouvellement arrivés dans notre canton. En 2015-2016, des classes et des cours dédiés ont été ouverts dans les trois degrés d'enseignement et le secteur asile du service de protection des mineurs a été renforcé. A la rentrée 2016, cet engagement s'est poursuivi notamment avec la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire chargée, au secondaire II, de s'occuper spécifiquement des élèves migrants et de leurs difficultés propres.

Enfin, dans le but de rappeler le cadre et les principes en vigueur dans un contexte de grande sensibilité autour des questions religieuses, une brochure de référence sur les principes de la laïcité à l'école a été publiée à la rentrée 2016 et distribuée à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

## **6. Encourager le partenariat social et renforcer la lutte contre le *dumping* salarial et les abus**

Une lutte efficace contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale implique des mesures ciblées dans les secteurs à risque. Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), commission tripartite cantonale chargée de la politique générale du marché du travail, a sollicité en 2016, sur demande des partenaires sociaux, l'extension facilitée de la convention collective de travail (CCT) de la mécatronique. Au 31 décembre 2016, le canton compte 137 CCT en vigueur, dont 27 étendues, et quatre contrats-type de travail (CTT) avec

salaires minimaux impératifs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers, monteurs de stand).

Sur décision du CSME, le secteur du gros œuvre a été couvert pendant quelques mois en 2016 par un CTT afin de protéger les entreprises et les travailleurs du risque de sous-enchère et de concurrence déloyale. Le CTT a été abrogé sitôt le secteur régi à nouveau par une CCT étendue. Une décision similaire a été prise en décembre 2016 pour le secteur du second œuvre. Le CSME a demandé à la Chambre des relations collectives de travail d'édicter un CTT dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le temps que le secteur soit à nouveau couvert par une CCT étendue. Ces décisions démontrent la rapidité de réaction du dispositif et sa souplesse pour s'adapter aux circonstances au cas par cas.

L'inspection paritaire des entreprises est désormais opérationnelle avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> mai 2016, de la révision de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) et la nomination des inspecteurs. Fruit d'un accord tripartite entre l'Etat et les partenaires sociaux, ce nouvel acteur dans le dispositif de surveillance du marché du travail, pouvant agir dans l'ensemble des secteurs, a entamé son activité en collaboration avec l'OCIRT et les commissions paritaires.

Des discussions se sont tenues dans un cadre tripartite entre partenaires sociaux du secteur du gros œuvre. Elles ont débouché, en automne 2016, sur un protocole d'accord, approuvé par les instances syndicales et patronales. Ce succès démontre la volonté tripartite de favoriser la concertation et le dialogue social. Celui-ci se poursuit, notamment sur la question du travail temporaire. Le Conseil d'Etat a en effet donné son aval au démarrage de travaux de modification du règlement sur la passation des marchés publics (RMP) visant à limiter le recours au travail temporaire dans les marchés publics de la construction.

Enfin, le CSME a validé des critères permettant de définir si une situation de stage doit être considérée comme problématique ou non. Les autorités compétentes en matière de surveillance du marché du travail disposent ainsi d'un outil simple et efficace pour lutter contre les abus éventuels dans ce domaine.

## **7. Favoriser le retour en emploi des chômeurs**

Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage a baissé dans le canton de Genève pour se fixer

en moyenne à 5,5%, contre 5,6% en 2015. Il revient ainsi au niveau de 2013 et 2014. Sur le plan suisse, le taux augmente en revanche de 0,1 point. Pour la première fois depuis 1999, Genève ne détient pas, en moyenne annuelle, le taux de chômage le plus élevé de Suisse. Parmi les éléments ayant contribué à ce résultat, on peut citer l'augmentation des places vacantes (+6,4%) annoncées à l'office cantonal de l'emploi (OCE), une politique de gestion ciblant un accompagnement plus efficace des candidats à l'emploi, la directive de recrutement donnant priorité aux chômeurs du canton, le rapprochement avec les communes genevoises et une communication incitative vis-à-vis des employeurs privés. Genève demeure par ailleurs un marché du travail très attractif et concurrentiel, où le nombre de frontaliers étrangers actifs a augmenté de 8,7% par rapport à 2015.

Grâce à la mise en application de la directive de recrutement, près de 70% des postes repourvus au sein de l'Etat l'ont été par des usagers de l'OCE. Les démarches de l'office pour inciter les employeurs privés et les communes à s'intéresser davantage aux compétences des chômeurs et à ses prestations ont permis de nouvelles collaborations. Aujourd'hui, la majorité des employés recrutés au sein des communes genevoises provient de l'OCE.

L'année 2016 a également été marquée par de nombreuses nouveautés: dans le contexte d'un management axé sur les résultats, l'accent a été mis sur les indicateurs fédéraux du Secrétariat d'Etat à l'économie. La constitution rapide d'un dossier de candidature attractif est devenue une priorité. Les personnes non francophones ayant des difficultés à se réinsérer peuvent désormais bénéficier de iEmploi, une mesure d'insertion fondée sur une immersion intensive en milieu francophone. La digitalisation des activités de l'OCE s'est concrétisée par la conception d'une plateforme de *e-learning* pour les candidats à l'emploi, l'ouverture d'une page LinkedIn destinée aux employeurs, la mise en ligne de nouvelles pages web adaptées au mobile et l'accueil de la deuxième édition de l'événement #truGeneva sur les tendances RH.

En parallèle, les stratégies et pratiques introduites en 2015 ont été consolidées, mises en œuvre ou renforcées. Ainsi, le laps de temps entre l'inscription et le premier entretien de conseil a encore été diminué. La révision des mesures d'insertion s'est poursuivie pour être en phase avec les besoins du marché. La campagne de promotion de l'allocation

d'initiation au travail (AIT), lancée en 2015, a été diffusée à plus de 7'000 employeurs du canton. Les nouvelles dispositions de la loi cantonale en matière de chômage et de son règlement, approuvées en 2015 et visant à favoriser la réinsertion, sur le marché ordinaire, des chômeurs bénéficiant d'un emploi de solidarité, ont été appliquées. Dans la lutte contre le chômage de longue durée, le label «1+pour tous» a été décerné à 61 nouvelles entreprises ou institutions œuvrant pour le retour à l'emploi des chômeurs, dont quatre labels «partenaire». Quant à la fixation de la durée de l'allocation de retour en emploi (ARE), qui avait été réétudiée fin 2015, elle s'effectue aujourd'hui en fonction des besoins d'encadrement et de formation des candidats. Ces derniers reçoivent désormais systématiquement une *newsletter* électronique leur rappelant l'avantage de cette prestation.

## Priorité 2: réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette

### 8. Réformer la répartition des tâches entre les communes et le canton

L'article 133 de la constitution genevoise exige que dans le cadre du délai général fixé pour sa mise en œuvre au 31 mai 2018, la loi fixe la répartition des tâches entre les communes et le canton. Cette répartition doit être régie par les principes de «proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité».

Après l'adoption par le Grand Conseil, en septembre 2015, de la loi-cadre établissant les principes de cette répartition des tâches (LRT – A 2 04), la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil (CACRI) a traité en 2016 les deux premiers trains de lois d'application de cette réforme, qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le premier train de lois (L 11761) redéfinit la répartition des tâches dans les domaines du parascolaire, de l'aide aux personnes âgées, du financement des locaux de l'Hospice général et de l'imad, ainsi que des réglementations du trafic à caractère local. Le deuxième train (L 11872) clarifie la répartition des tâches dans le domaine de la culture, à l'exception à ce stade des institutions d'importance stratégique (Grand Théâtre de Genève, Orchestre de la Suisse Romande et Bibliothèque de Genève), qui devront faire l'objet d'un projet de loi spécifique courant 2017. Enfin, le Conseil d'Etat a adopté, en septembre 2016, le règlement relatif au fonds

de régulation dans le cadre de la répartition des tâches, en vue des premiers transferts de ressources dans le cadre des budgets 2017 du canton et des communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les transferts des deux premiers trains de lois adoptés représentent d'ores et déjà un total de 26 millions de francs (17,5 millions du canton vers les communes et 8,5 des communes au canton). Au net, le canton versera 8,9 millions de francs aux communes.

Toutes ces étapes ont pu se réaliser en concertation avec les communes. Un consensus supplémentaire a été dégagé fin 2016 sur la politique du sport, pour laquelle un projet de loi sera déposé début 2017. La concertation se poursuit dans d'autres politiques publiques concernées par la répartition des tâches entre les collectivités publiques communales et cantonale, notamment celle des bâtiments scolaires, de la mobilité, de l'appui aux sans-abris et de la gestion des ports.

### 9. Réformer la fiscalité communale et la péréquation intercommunale

La péréquation intercommunale, malgré son renforcement au travers d'une loi entrée en vigueur en 2009, ne suffit pas à réduire les écarts considérables de ressources entre les communes du canton.

A ces écarts, qui touchent l'égalité devant l'impôt et devant les prestations, s'ajoute la question de la répartition de l'impôt communal entre le lieu de résidence et le lieu où le contribuable exerce son activité lucrative. Seul canton à pratiquer de la sorte en Suisse, Genève dispose donc d'un système fiscal qui pénalise les communes accueillant des habitants, au profit de celles hébergeant des emplois.

Le Conseil d'Etat souhaite donc revoir entièrement la péréquation intercommunale et ancrer le principe de l'imposition communale au lieu de domicile. Toutefois, en bonne logique, la réforme du système d'imposition devra se faire une fois que la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes aura été définie et ses effets financiers mesurés. Dès lors, le Conseil d'Etat a choisi de traiter en priorité la réforme de la répartition des compétences entre les communes et le canton, pour laquelle un délai constitutionnel impose en outre un rythme soutenu, et qui concerne directement le fonctionnement du canton.

### 10. Maîtriser la dette

Le Conseil d'Etat a fait de la maîtrise du niveau de la dette une priorité centrale de son

programme de législature. Son action dans ce sens a été maintenue en 2016, en particulier au travers de la maîtrise des charges et de la priorisation des investissements. L'effort de valorisation des actifs de l'Etat s'est également poursuivi avec, notamment, la finalisation d'un important transfert d'actifs aux Ports-Francs, qui induira des revenus durables. D'autres projets de valorisation sont en cours ou à l'étude.

En 2016, le Conseil d'Etat a pu à nouveau profiter de l'environnement économique, notamment des conditions avantageuses de financement, pour augmenter la durée moyenne de la dette, réduire son coût et ainsi le stabiliser, pour partie, sur de très longues durées. Le canton a en effet réalisé à des conditions optimales trois emprunts publics à taux fixe pour des durées exceptionnelles de 20, 30 et 40 ans.

Cela étant, même si le niveau de la dette baisse depuis deux ans, et malgré la diminution des charges d'intérêts depuis une décennie parallèlement à la baisse continue des taux d'intérêts, le Conseil d'Etat entend maintenir les efforts visant à maîtriser le niveau de la dette dans la perspective des défis futurs du canton en matière de fiscalité et d'insuffisance de la caisse de prévoyance professionnelle des fonctionnaires.

## **11. Elaborer des pistes de nouveaux revenus**

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'engager des réformes afin de viser l'équilibre des comptes de l'Etat et la maîtrise de la dette. Pour contribuer à atteindre cet objectif, en sus des nombreuses mesures visant à diminuer les charges et à améliorer l'efficacité de l'Etat (voir aussi sous point 13 ci-après), il a proposé des recettes nouvelles à même de permettre de financer les tâches de l'Etat.

Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption d'un plan de mesures, dont plusieurs visent à acquérir de nouveaux revenus dès les exercices 2015 et 2016. Les nouvelles mesures qui ont déployé leurs effets sur l'exercice 2016 sont les suivantes:

- La principale mesure proposée est de nature fiscale, avec l'instauration d'un plafond à 500 francs en matière de déductibilité des frais de déplacement, qui devrait rapporter +36,8 millions de francs selon l'estimation de fin 2016.

- La vente du bâtiment Beau-Séjour à la caisse de pension de l'Etat de Genève a généré une plus-value de 3,7 millions.
- L'administration fiscale cantonale fait participer le contribuable aux frais de rappel. En appliquant ce principe pour les rappels simples, l'Etat augmente ses recettes de quelque 1,7 million par année.

Pour mémoire, plusieurs mesures avaient déjà pris effet en 2015, dont notamment l'optimisation des relations TVA au sein de l'Etat (+24,3 millions ponctuellement en 2015, dont 10 millions ont fait l'objet d'une provision), l'engagement de cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires (+10 millions de recettes fiscales à terme), les projets de réorganisation au sein de l'office cantonal de la population et de la migration associés à une augmentation de revenus (+4,7 millions) et l'augmentation des moyens de la sécurité internationale, couverte par un financement fédéral (+2,6 millions), et de ceux de la sécurité aéroportuaire, intégralement financée par l'aéroport international de Genève (+4,6 millions).

A noter que certaines mesures ont été refusées en 2015 par le Grand Conseil ou le corps électoral. Il s'agit de la mesure fiscale sur le plafonnement de la déduction des primes d'assurance-maladie et accident (35 millions) et le prélèvement de 50% du résultat net annuel de la Fondation des parkings (3,9 millions). En revanche, tant le Grand Conseil que le peuple ont adopté le PL 11685, qui limite la déductibilité des frais de déplacement. Son entrée en force a été frappée d'un recours pendant.

Le Conseil d'Etat poursuit sa réflexion pour identifier de nouvelles mesures permettant de générer des revenus supplémentaires à moyen terme. La principale proposition, d'ores et déjà intégrée au budget 2017, consiste en l'obligation pour l'employeur de transmettre à l'administration fiscale les certificats de salaire annuels de leurs employés. Le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016.

## **12. Rendre l'administration plus agile**

La volonté de lutter contre la bureaucratie, qui s'est d'abord traduite par des décisions transversales, aboutit désormais à de nombreuses actions décentralisées au niveau des directions et des services. Celles-ci consistent par exemple à moderniser des outils informatiques, à renoncer à l'enregistrement automatique du temps de travail (pointage) ou à supprimer des directives obsolètes ou de nature à compliquer inutilement

certain processus. Le renforcement de l'autonomie donnée aux cadres intermédiaires et aux membres de leurs équipes se poursuit.

Pour aller plus loin, le Conseil d'Etat a mené en janvier 2016 une large consultation de l'ensemble du personnel des sept départements avec la question suivante: «Avez-vous des suggestions, remarques ou propositions permettant d'améliorer l'efficacité, d'éviter des lourdeurs administratives, de faire des économies et/ou de procurer de nouvelles recettes à l'Etat de Genève?» Au final, 948 collaboratrices et collaborateurs ont répondu et exprimé 3070 idées. Une première analyse a permis de distinguer les propositions qui concernent l'Etat en général et celles qui touchent spécifiquement l'un ou l'autre des départements. Parmi les 915 suggestions de caractère transversal, 420 visent à une meilleure efficacité, 382 à des économies et 48 à de nouvelles recettes. La plupart des pistes d'efficacité concernent l'organisation des départements, la gestion des ressources humaines et les processus administratifs. La cyberadministration est souvent citée comme moyen d'améliorer le fonctionnement de l'Etat. Parmi les suggestions de caractère financier, un nombre important concernent le statut de fonctionnaire, le contrat de travail ainsi que les conditions de recrutement, de rémunération et de licenciement.

Le collège des secrétaires généraux, celui des ressources humaines ainsi que les différents départements ont étudié la pertinence de ces pistes et leur faisabilité afin de les mettre en œuvre lorsque les conditions sont remplies, les autres propositions étant soit écartées, soit soumises à une réflexion plus approfondie.

Créé en 1996, le site Internet de l'Etat [www.ge.ch](http://www.ge.ch) a entamé sa mutation vers une nouvelle plateforme nommée «[demain.ge.ch](http://demain.ge.ch)». Outre une modernisation visuelle et l'apparition de fonctionnalités supplémentaires, le nouveau concept a pour avantage d'opérer une distinction claire entre les pages permettant aux usagers d'accéder aisément à des prestations et celles qui servent à l'information. Le changement s'effectue par étapes. Il a commencé le 30 septembre avec la migration de trois sites, ceux des impôts (DF), de l'office cantonal de l'emploi (DEAS) et du projet Praille Acacias Vernets (DALE). Par ailleurs, dans l'objectif de permettre l'accès gratuit de tous les citoyens à l'information officielle du canton, une plateforme numérique de publication de la Feuille d'Avis

officielle, entièrement gérée à l'interne de l'Etat, a été mise en place.

Destiné à la communication interne, le site Intranet de l'Etat a pour sa part migré vers une nouvelle plateforme plus moderne et interactive. Le personnel de l'Etat y trouve l'ensemble des informations et des documents qui lui sont utiles, qu'il s'agisse d'annuaires, de procédures, de directives ou d'informations pratiques.

Le Conseil d'Etat a poursuivi l'avancement du projet de nouveau Système Compétences, Rémunération, Evaluation (SCORE) visant la modernisation de la grille salariale de l'Etat. Le partenariat de travail institué à l'été 2015 par un protocole conclu avec les organisations représentatives du personnel s'est poursuivi tout au long de l'année, au terme de laquelle le Conseil d'Etat a entamé le processus final de décision sur le classement des postes, la courbe salariale et la mise en œuvre du nouveau système, ouvrant la voie au dépôt d'un projet de loi pour le début 2017.

### **13. Prestations nouvelles: pas de nouvelles charges sans ressources**

Ce principe est directement lié aux objectifs de maîtrise des finances publiques du canton. Le Conseil d'Etat l'a appliqué dès la première année de la législature en ne prévoyant de prendre des décisions induisant des charges supplémentaires que lorsque celles-ci peuvent être compensées par des ressources nouvelles ou par d'autres économies.

C'est ainsi que la hausse des charges résultant de choix politiques, qui visent notamment à garantir de bonnes conditions pour la délivrance des prestations publiques, a pu être entièrement compensée grâce aux résultats de la poursuite et du renforcement des mesures d'économie et d'efficacité engagées dès le début de la législature.

Les nombreuses mesures prises en 2015 et en 2016 induisent un effet positif durable de près de 300 millions, qui améliorera également tous les budgets futurs. La poursuite de ce plan de mesures améliore encore le projet de budget 2017 de plus de 60 millions, en particulier par des réductions sur certaines charges de personnel et certaines subventions, ainsi que via les effets positifs de la mesure imposant aux employeurs la transmission des certificats de salaire annuels de leurs employés.

D'autres mesures à l'étude permettront de réduire encore les charges et de générer des

revenus sur les années suivantes, comme par exemple l'adaptation des tarifs d'Unireso et des horodateurs. Certaines mesures qui pourront être mises en œuvre dès 2017 sont en outre issues de la consultation menée en 2016 auprès de l'ensemble des collaborateurs de la fonction publique.

#### **14. Meilleure gouvernance pour les régies publiques autonomes**

Le Conseil d'Etat a déposé il y a trois ans, le 14 février 2014, le projet de loi 11391 sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) (A 2 24).

Le projet de loi, dont les enjeux ont déjà été résumés dans le rapport de gestion 2014, a fait l'objet de quinze séances de la commission législative du Grand Conseil. En octobre 2016, le plénum du Grand Conseil a toutefois décidé de le renvoyer à la commission législative pour un nouvel examen.

#### **15. Chaîne sécuritaire: concentrer la répression sur les criminels**

La convention entre le Conseil d'Etat et le Ministère public mettant en œuvre la politique commune de lutte contre la criminalité donne des résultats probants. Ainsi, les violences ont diminué de quelque 6% entre 2011 et 2015, alors que le nombre de cambriolages a diminué de plus de 38%. Plus généralement, les infractions au Code pénal suisse ont diminué d'environ 20%, pour se limiter à un seuil que Genève n'avait plus connu depuis 2008. La première édition (2012-2014) comprenait huit axes, dont deux prioritaires. La suivante (2014-2016) les maintenait et en ajoutait un neuvième. Les résultats obtenus ont conduit à une reconfiguration des axes dans l'édition 2016-2018, à savoir la suppression de la lutte contre les cambriolages, qui fait dorénavant l'objet d'une veille active, et le réaménagement de l'axe de la lutte contre les stupéfiants. Ce dernier est intégré à l'axe de la sécurité de l'espace public pour ce qui relève de la vente dans la rue et à l'axe de la lutte contre la délinquance financière pour le volet traitant du trafic et des profits qu'il génère. Un nouvel axe apparaît, celui de la sécurité de la mobilité, au vu de l'augmentation des accidents de la circulation et surtout des infractions constatées. Il s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle organisation de la police. Au final, la troisième édition de la politique criminelle commune comporte sept axes.

Avec l'appui de la Cour des comptes, un travail important est mené, visant à améliorer la maîtrise des heures supplémentaires. Il a débouché sur une directive «Adaptation des horaires» (DS COPP.03), entrée en vigueur le 15 octobre 2016. Cette dernière fait l'objet d'une phase-pilote d'un an et d'une évaluation confiée à un comité de pilotage. Plusieurs précisions et adaptations ont d'ores et déjà été apportées, sans toucher aux fondamentaux en matière de délais de planification des horaires.

La coordination entre la police, l'office cantonal de la population et des migrations et l'office cantonal de la détention a été renforcée afin de mieux gérer les rapatriements, en particulier des personnes avec antécédents pénaux.

Le détachement de convoyage et de surveillance (DCS) est rattaché, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, à l'office cantonal de la détention (OCD), sous le nom de brigade de sécurité des audiences (BSA).

Après avoir revu les processus d'évaluation de la dangerosité, en lien avec le traitement des demandes d'allègement de régime émanant de condamnés purgeant des peines ou faisant l'objet de mesures pour des crimes relevant de l'art. 64 CPS, l'OCD a mis en œuvre une nouvelle directive en vue d'assumer les nouvelles compétences liées aux modifications de la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP).

#### **16. Approfondir les liens au sein de l'agglomération**

Le Conseil d'Etat et les sept autres partenaires franco-suisse du Grand Genève – Ville de Genève, district de Nyon, canton de Vaud, région Auvergne-Rhône-Alpes, départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et Syndicat mixte de l'ARC – ont signé le 8 décembre 2016 au CERN le projet de territoire du Grand Genève 2016-2030. Cette vaste étude pluridisciplinaire vise à apporter force, cohérence et perspective aux politiques d'aménagement, de transports et de protection de l'environnement au sein du Grand Genève. Elle a permis d'élaborer et de déposer auprès de la Confédération le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de troisième génération (PA3), qui contient la liste des infrastructures de mobilité soumises à évaluation pour obtenir un cofinancement fédéral. Les deux premières générations du projet d'agglomération ont bénéficié de près

de 200 millions de francs de subventions fédérales chacune.

L'ensemble des travaux du PA3 représente un montant global de 623,4 millions d'investissement, sur la période 2019-2022. Parmi les projets essentiels pour le canton figurent le tram du Grand-Saconnex, le bus rapide Cornavin-Vernier et le réaménagement des abords de la gare Cornavin pour absorber les futurs flux de voyageurs du Léman Express, sans oublier une série d'aménagements en faveur de la mobilité douce. Côté français, les ouvrages importants sont la prolongation du tram d'Annemasse, celle du tram du CERN jusqu'au rond-point de St-Genis ainsi que le bus rapide entre Genève et Sciez. L'ensemble de ces mesures répond à un objectif commun: déployer des effets structurants forts sur Genève en tant que centre d'agglomération et harmoniser les relations entre le centre et sa périphérie.

Parallèlement au dépôt du PA3, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle loi de crédits d'étude et d'investissement pour financer sa participation aux mesures du projet d'agglomération de deuxième génération. Votée le 13 octobre 2016, cette loi de plus de 270 millions permettra de réaliser plusieurs dizaines de projets concrets d'urbanisation, de mobilité et de protection de l'environnement sur sol genevois, dès 2017.

Le rapport sur la politique régionale franco-valdo-genevoise du Conseil d'Etat déposé en automne 2015 a été examiné par la commission des affaires communales, régionales et internationales et a donné lieu à l'audition de nombreux partenaires de la coopération transfrontalière. Celle-ci l'a adopté dans son intégralité, tout comme la proposition de résolution qui l'accompagne.

Les travaux au sein des différentes instances de coopération transfrontalière ont été adaptés en fonction des orientations prises dans le cadre de la réforme de la gouvernance transfrontalière validée en 2015. Le Comité régional franco-genevois (CRFG) s'est concentré sur le suivi de la compensation financière genevoise, qui a fait l'objet d'échanges nourris entre autorités françaises et genevoises, sur les questions de santé et sécurité ainsi que sur la dimension régionale des enjeux d'avenir du CERN. Cette organisation internationale primordiale pour la recherche et l'innovation à l'échelle européenne est située à cheval sur la frontière franco-suisse et ses développements feront désormais l'objet

d'un suivi attentif de la part des membres du CRFG.

### **Priorité 3: développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie**

#### **17. Renforcer la mixité sociale des quartiers**

Le Conseil d'Etat a pris l'engagement de renforcer la mixité sociale au sein des quartiers. L'objectif est ainsi de construire pour toutes les catégories de la population. Il s'agit concrètement de répondre aux besoins en logement en fonction des moyens et attentes différenciées de chaque catégorie d'habitants. En particulier, la priorité du gouvernement est donnée à la construction de logements pour la classe moyenne, au travers des dix grands projets en cours de réalisation.

Au préalable, l'Etat tend vers une augmentation de la part des constructions dédiées au logement pour tendre au ratio «deux logements pour un emploi». Il s'agit notamment d'offrir un toit à Genève aux nombreux actifs qui ont dû se loger hors du canton et qui subissent quotidiennement de longs trajets pendulaires. Pour améliorer la mixité sociale, le gouvernement a veillé à équilibrer les typologies de logement en fonction des quartiers. L'ensemble des projets de plans localisés de quartier issus des dix grands projets d'aménagement incluent en effet une répartition des typologies de logement garantissant une mixité sociale.

Aujourd'hui, la mixité sociale est garantie par l'art. 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), qui précise les catégories de logement à respecter dans les zones de développement. Cet article est assorti d'une date de péremption au 31 juillet 2017, date à laquelle un nouvel article devra entrer en vigueur. Dans cette optique, le Conseil d'Etat conduit des séances de travail avec les acteurs et partenaires du logement pour élaborer un nouvel article 4A LGZD.

Ce travail de concertation vise notamment à fixer le nombre de logements d'utilité publique (LUP) à hauteur d'environ un tiers des nouveaux logements construits sur l'ensemble de la zone de développement. Parallèlement, le Conseil d'Etat soutient une position ferme sur la nécessité de construire des logements répondant aux besoins prépondérants de la population, en particulier pour la classe

moyenne, qui a été particulièrement mal servie ces dix dernières années en matière de logements construits. A ce titre, il souhaite une prise en compte renforcée des besoins de cette catégorie, celle qui gagne trop pour bénéficier de prestations sociales et pas assez pour accéder à la propriété privée. Enfin, la part de propriété par étage (PPE) est confirmée comme composante de la mixité sociale.

Toujours dans l'optique de favoriser la mixité, le Conseil d'Etat et les autres signataires de la Convention du 4 mars 2010, à savoir les communes de Genève, Carouge et Lancy, l'ASLOCA et les représentants du comité référendaire ont signé, en juin 2016, un nouvel accord sur le projet d'aménagement Praille Acacias Vernets (PAV). Cet avenant à la convention modifie la loi sur le PAV (L10788) en augmentant la proportion de nouveaux logements par rapport aux nouveaux emplois et en modifiant la répartition des catégories de logement sur les terrains des collectivités publiques, en faveur d'une meilleure mixité.

La politique de mixité sociale menée de longue date par le Conseil d'Etat a été confirmée par le Grand Conseil en septembre 2016, lors du vote de l'initiative populaire 156 «Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp!». Cette initiative reprend l'essentiel du projet de loi 11141 du Conseil d'Etat modifiant la LGZD, dont les objectifs étaient, d'une part, d'empêcher que des investisseurs puissent acheter plusieurs appartements PPE soumis au contrôle de l'Etat avec l'intention de les revendre moyennant une forte plus-value après la fin de la durée de contrôle (soit dix ans), et d'autre part de favoriser la vente de ces appartements à des acheteurs qui entendent les occuper eux-mêmes.

## 18. Loger la population

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) est le document de référence en matière de politique d'aménagement pour le canton, les communes et, pour certains domaines, la Confédération. Il traduit la vision que les autorités cantonales ont de l'avenir de notre territoire, il identifie et priorise les projets à réaliser, tant en matière d'urbanisation, que de mobilité ou d'espace rural. Il coordonne également l'ensemble des politiques publiques qui ont une incidence territoriale. La première version du PDCn 2030 avait été adoptée par le Grand Conseil en 2013 et approuvée par le Conseil fédéral en 2015. Elle offre un potentiel de 50'000 futurs logements et confirme, comme le demande la

constitution cantonale, le dessin d'une agglomération compacte, multipolaire et verte.

Le Conseil d'Etat confirme ces objectifs avec la mise à jour du PDCn 2030 qui a été lancée en décembre 2016. Elle a pour but de fournir des précisions et des outils complémentaires pour concrétiser ces intentions. Elle permet dans le même temps de répondre, d'une part, aux réserves formulées par la Confédération lors de son approbation en 2015 et, d'autre part, aux invites de la motion 2281 adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Ces nouvelles indications visent principalement le maintien des surfaces d'assolement (SDA), soit les meilleures terres agricoles, qui garantissent des sources d'approvisionnement suffisantes pour le pays.

Ces orientations enjoignent le Conseil d'Etat à redoubler d'efforts. Une analyse approfondie démontre un potentiel certain dans les zones à bâtir qu'il faut planifier en priorité. En mettant l'accent sur une urbanisation vers l'intérieur, le Conseil d'Etat combat l'étalement, conformément à la stratégie soutenue par le peuple le 9 février 2014 (Loi 10965 pour une utilisation rationnelle du sol). L'heure est donc bel et bien à la densification, mais uniquement là où elle a du sens: proche des axes de communication, en particulier des axes de transports publics. Proche des centres urbains existants également.

A ce titre, le Conseil d'Etat a adopté le plan localisé de quartier de l'Etang, qui accueillera à terme 1000 logements et 250 emplois. Ce projet est non seulement exemplaire par son ampleur, mais aussi par la qualité du processus qui a été mené: fruit d'une collaboration très efficace entre les promoteurs privés, les divers services de l'Etat et la commune de Vernier, le projet a été conduit sans blocage et dans des délais remarquables pour une opération d'une telle envergure.

Le projet de Bernex a également connu une étape importante. En effet, le Conseil d'Etat a adopté la plus grande modification de zone (MZ) de la législature, soit celle de Bernex-Est, et dans la foulée celle de Vailly. A elles deux, ces MZ représentent quelques 2'800 logements et 2'650 emplois.

Afin de faciliter la construction de logements, le Conseil d'Etat a lancé une série de mesures pour renforcer l'action des coopératives dans la politique du logement du canton de Genève. En 2016, ces dernières ont reçu

quelque 103'480 m<sup>2</sup> de terrains supplémentaires pour la construction d'environ 1000 logements. A l'avenir, elles gèreront des projets-pilotes d'urbanisme participatif visant à mieux intégrer les habitants et à développer un urbanisme de qualité. Le cautionnement du canton a également été élargi à des projets de coopératives non subventionnés et un poste de «Madame/Monsieur Coopérative» sera créé au sein de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) dans le courant de l'année 2017.

### **19. Améliorer la qualité de vie urbaine**

La dynamique d'amélioration de la qualité de vie urbaine résulte d'un ensemble de mesures concrètes.

A ce titre, le Conseil d'Etat encourage l'organisation régulière de concours d'architecture, stimulant la réflexion sur la diversité des formes urbaines. Ces concours confirment la longue tradition d'ouverture à la concurrence, puisque, depuis cinq ans, la moitié des lauréats proviennent de l'extérieur du canton. Au même titre, la réforme du plan localisé de quartier (PLQ) vise une plus grande diversité et adaptabilité des projets. Enfin, la qualité est également garantie grâce à la concertation, rendue obligatoire par la nouvelle constitution. La concertation est un outil précieux pour répondre à un vrai défi: faire de l'urbanisme avec des gens et des entreprises sur place. En 2016, ce ne sont pas moins de 3000 habitants qui ont été impliqués autour de 18 projets.

Dans le cadre de la construction de nouveaux quartiers, le Conseil d'Etat souhaite donner une place de choix aux espaces verts publics, notamment parcs, promenades et coulées vertes. A ce titre, il s'engage à créer près de 600'000 mètres carrés de nouveaux espaces verts publics. Le Conseil d'Etat est convaincu que la densification n'est supportable qu'à condition qu'il existe des espaces de respiration, des zones de rencontre et de détente pour les habitants. Des projets sont déjà bien avancés dans leur conceptualisation, tels que le parc agro-urbain à Bernex, la promenade des Grands-Esserts à Veyrier, le parc des Communaux d'Ambilly à Thônex, sans oublier celui du PAV.

Les objets patrimoniaux bâtis ou naturels participent également à la qualité de vie. La nécessité de faire un travail de recensement patrimonial en amont de toute planification territoriale est essentielle, tout comme leur valorisation dans les projets de construction.

Dans ce domaine, le Conseil d'Etat salue l'inscription de l'immeuble Clarté au patrimoine mondial de l'Unesco, qui place pour la deuxième fois le canton de Genève sur la carte de ce patrimoine mondial après l'inscription en 2011 des sites palafittiques.

L'Etat de Genève continue de renforcer l'accès aux produits du terroir genevois, et ce, en garantissant à travers la marque Genève Région – Terre Avenir (GRTA) des produits sains et de saison, produits dans la région. Outre la qualité des produits, la proximité entre le lieu de production et la bouche du consommateur réduit drastiquement l'impact du transport de marchandises. De plus, l'Etat de Genève renforce les outils à disposition des professionnels de l'alimentation, comme l'indice GRTA, qui permet de démontrer aux usagers l'engagement d'un restaurant en faveur d'une consommation de proximité, augmentant d'autant la facilité d'accès aux produits régionaux.

Le Conseil d'Etat veille à ce que la population ait l'accès à l'eau et à la nature à travers des itinéraires et infrastructures adéquats. Si notre environnement est riche et généreux, encore faut-il parfois le maîtriser pour protéger les personnes et les biens lorsque les forces de la nature font parler d'elle. En cela, la conclusion du chantier de la renaturation de l'Aire – 3<sup>ème</sup> étape est un exemple, car en plus d'offrir un chemin de plaisance superbe, ces travaux permettent de sécuriser toute une région des risques d'inondation, et ce jusqu'au secteur Praille Acacias Vernets.

La qualité de la vie passe également par la qualité de l'air. Aussi, l'Etat de Genève a mis en place l'une des politiques les plus ambitieuses de Suisse. A travers sa stratégie, l'Etat fixe des objectifs et moyens d'actions clairs à long terme, en sus des mesures proactives lors des pics de pollution: le 80km/h obligatoire sur l'autoroute, l'introduction du billet UNIRESO demi-tarif pour tous les passagers lors de ces jours critiques et, récemment, la circulation alternée volontaire, mesure de sensibilisation indispensable avant d'atteindre le taux obligeant la circulation alternée obligatoire.

Le Conseil d'Etat est convaincu que l'amélioration de la qualité de l'air passe aussi par une transition vers l'électromobilité. Il est nécessaire que des conditions-cadre soient mises en place pour accélérer la transition énergétique de la mobilité individuelle. Pour cela, il développe deux volets: l'infrastructure de recharge et des mesures d'incitation liées à la circulation

routière, l'équipement et la construction. Sous son impulsion, les acteurs étatiques tels que les SIG et la Fondation des parkings ont déjà lancé le déploiement de bornes de recharge.

L'électromobilité est également un levier pour lutter contre le bruit routier, notamment dans les zones urbaines, où les vitesses sont limitées et les freinages et accélérations fréquents. Les transports collectifs ont donc aussi un rôle à jouer. C'est le cas avec le bus TOSA, qui sera déployé à l'horizon 2018 sur la ligne 23 entre Carouge et l'aéroport international de Genève. La mise en place du bus articulé 100% électrique sans ligne de contact, fruit d'un partenariat public-privé, intéresse déjà de nombreuses régions et villes à l'étranger.

Aux mesures urbanistiques, environnementales et patrimoniales, qui permettent d'élever la qualité de vie des habitants en milieu urbain, doivent être ajoutées, et parfois combinées, des mesures liées à la sécurité de proximité et à la cohésion sociale. Par définition, la sécurité de proximité telle que définie actuellement à Genève se veut fortement ancrée au territoire local. Sa mise en œuvre est réalisée par des acteurs qui connaissent parfaitement le tissu socioéconomique des milieux concernés et sont capables de prévenir et de résoudre les problèmes quotidiens des habitants. C'est dans ce sens que collaborent plus intensivement la police cantonale de proximité et les polices municipales. Leurs efforts conjugués et formalisés par des contrats locaux de sécurité permettent de lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité, contre l'insécurité avérée et contre les incivilités, autant de phénomènes qui favorisent le repli sous toutes ses formes et l'exclusion sociale. Les réflexions actuellement en cours entre le canton et les communes sur la territorialisation, la mutualisation des moyens et la coordination des polices cantonale et municipales permettront de répondre aux défis d'une société genevoise en évolution constante et rapide.

## **20. Préparer le vieillissement de la population et l'évolution des besoins des personnes handicapées**

### **Vieillesse de la population**

#### **Développement de l'offre de structures intermédiaires**

Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de l'exploitation des unités

d'accueil temporaire de répit (UATR), la création de lits UATR en EMS s'est poursuivie en 2016 par l'ouverture d'un lit à l'EMS Val Fleuri en janvier. Un déploiement progressif sur plusieurs années est à prévoir afin d'atteindre une offre totale de cent lits UATR, telle que prévue dans le rapport de planification sanitaire 2016-2019, soit une soixantaine de plus qu'aujourd'hui. A noter qu'ouvrir un lit UATR en EMS signifie créer un nouveau lit et non substituer un lit long séjour en court séjour.

Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire médicalisé (UATM) et au rapport de planification sanitaire 2016-2019, le besoin estimé est de deux unités de dix lits chacune (une sur chaque rive). Une unité de sept lits existe à Onex depuis 2014 (rive droite). Son exploitation et son évaluation se sont poursuivies en 2016. Elle sera augmentée de trois lits courant 2017.

S'agissant des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), aucune ouverture n'a eu lieu en 2016, en raison de décalages des travaux. Néanmoins, vingt projets ont été activement suivis par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et sont inscrits dans le plan financier quadriennal 2017-2020. Ils créeront plus de 900 logements supplémentaires d'ici à 2022. Par ailleurs, seize avant-projets sont à l'étude, incluant la création de deux foyers de jour et jour-nuit.

#### **Proches aidants**

Comme en 2015, six cantons ont fait campagne en 2016 pour témoigner de l'importance des proches aidants et saluer leur engagement. Pour répondre aux besoins d'information, l'exposition itinérante «Proches aidants tous les jours...» a été présentée dans la commune de Chêne-Bougeries en février. La journée intercantonale 2016 s'est déroulée sur trois jours, avec notamment une conférence publique de Mme Rosette Poletti sur le thème «S'accorder du temps afin d'être plus disponible pour les autres».

La commission consultative a élaboré le programme de soutien aux proches aidants 2016-2019, qui sera présenté au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2017. Il recense les prestations existantes et recommande des mesures telles que la création d'un numéro de téléphone unique pour conseiller et orienter les proches aidants vers l'institution ou l'association adéquate et d'un *flyer* recensant les prestations

existantes et renvoyant au numéro de téléphone unique.

### **Planification sanitaire et hospitalière**

Afin d'adapter au mieux le dispositif des soins genevois au vieillissement de la population, le DEAS a présenté, le 4 mars 2016, le rapport quadriennal de planification sanitaire 2016-2019. Le rapport couvre cinq domaines: hospitalier, médico-social, pré-hospitalier, médecine de ville et formation. Il confirme les axes stratégiques visant à renforcer des mesures en faveur du maintien à domicile pour limiter la durée des hospitalisations et contenir la hausse du nombre de lits en EMS. Il expose notamment plusieurs pistes d'action pour répondre à la hausse des besoins en termes de soins psychiatriques et de réadaptation.

En complément des mesures de soins et de maintien à domicile, le canton a poursuivi ses efforts de prévention des maladies et de promotion de la santé pour favoriser la qualité de vie tout au long du vieillissement et préserver l'autonomie des personnes âgées.

### **Personnes handicapées**

#### **Développement de l'offre et amélioration de la qualité de vie**

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Cette politique fait face à plusieurs enjeux majeurs: vieillissement des personnes en situation de handicap et complexification des cas pris en charge, hausse du nombre de cas de handicap psychique et exclusion sociale de ces personnes. Afin de répondre à ces évolutions, les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont mis en œuvre plusieurs projets, notamment l'ouverture d'une antenne socio-éducative sur le site de Belle-Idée en 2014, le développement de l'équipe mobile de l'unité de psychiatrie du développement mental en 2015 et la création d'une deuxième structure intermédiaire sur le site de Belle-Idée en 2016. Les axes stratégiques visent ainsi à adapter l'offre à l'évolution des besoins pour ces personnes, soutenir une approche à la fois socio-éducative (politique du handicap) et médico-thérapeutique (politique de la santé), développer des modes de prise en charge répondant à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées et valoriser le potentiel des personnes en situation de handicap (autonomie).

### **21. Renforcer le soutien à la famille, à l'enfance et à la jeunesse**

L'intégration, le suivi éducatif et le soutien aux familles constituent des priorités inscrites dans la nouvelle constitution genevoise. Cette année a été consacrée à l'élaboration du projet de loi sur l'enfance et la jeunesse qui devrait être adopté par le Conseil d'Etat début 2017. Ce texte actualise et regroupe les missions fondamentales de la politique de l'enfance et de la jeunesse que sont l'encouragement, la participation, la protection des enfants et des jeunes, la prévention et la promotion de la santé des élèves et qui répondent à une finalité, celle de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant et jeune afin qu'il s'intègre et participe à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi les efforts engagés en faveur de l'éducation spécialisée afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales et permettre de créer de nouvelles places d'accueil. L'année prochaine, des moyens supplémentaires seront ainsi accordés pour répondre au manque de places dans les foyers pour mineurs.

Le premier train de loi sur la répartition des tâches canton-communes, adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016, a transféré aux communes la compétence exclusive de l'accueil parascolaire pour les élèves de l'enseignement primaire. Ce changement, entrant en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sera inscrit dans le futur projet de loi sur l'accueil à journée continue. Dans ce domaine, le projet-pilote pour tester le dispositif d'accueil à journée continue au cycle d'orientation depuis la rentrée 2015 aux CO des Coudriers et de Vuillonnet a été modifié: cette année, seul l'accueil de midi est proposé, les activités proposées en fin de journée n'ayant pas rencontré de succès.

Enfin, le canton et les communes ont poursuivi l'élaboration de l'avant-projet de loi traduisant les articles constitutionnels sur l'accueil préscolaire. En outre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour pour y introduire, à titre de mesures d'accompagnement à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), une contribution des employeurs pour l'accueil préscolaire. Cette contribution, destinée à soutenir l'exploitation des structures d'accueil à horaires élargis (crèches) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les

communes, devrait être prélevée par le biais du fonds de financement des mesures d'accompagnement récurrentes à la RIE III et versée à la future fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, rassemblant des représentants des communes, du canton et des employeurs.

## **22. Coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive**

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Pour s'inscrire dans cette perspective, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les services cantonaux de la culture et du sport sont rassemblés au sein d'une nouvelle entité, l'office cantonal de la culture et du sport. La réunion de ces deux domaines d'activités, avec un lien renforcé aux loisirs, participera à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton – et particulièrement les jeunes – en combinant des activités proposées sur temps scolaire et extra-scolaire.

L'année 2016 a vu se concrétiser des changements importants pour la culture à Genève. En septembre 2016, la loi sur répartition des tâches entre les communes et le canton dans le domaine de la culture a été adoptée, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle prévoit, d'une part, la reprise par le canton de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du livre, à l'accès à la culture et au financement du Concours de Genève et de la Fondation romande pour le cinéma et, d'autre part, le transfert à la Ville du financement d'une trentaine d'institutions et manifestations dites «intermédiaires», de la Fondation d'art dramatique (y compris le fonctionnement de la future Nouvelle Comédie), ainsi que des fonds généraux de soutien à la création. A noter que le Théâtre de Carouge sera sous la responsabilité de la commune et que la Fondation Bodmer sera entièrement sous l'égide du canton. Une seconde phase va concerner le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève. Les discussions sont en cours en vue d'une reprise (dont le périmètre exact reste encore à préciser) de ces entités par le canton.

Dans le domaine du sport, les travaux ont été engagés avec les communes au sujet de la répartition des tâches et devraient être finalisés dans le courant de l'année 2017. En outre, le canton a poursuivi la planification des équipements sportifs, en particulier pour le développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et du projet pôle football sur la commune du Grand-Saconnex. Il a également octroyé à la Fondation du Stade de Genève les moyens nécessaires pour assurer durablement l'exploitation et l'entretien de cette importante infrastructure cantonale.

## **23. Réaliser les infrastructures prioritaires**

Suite à la nouvelle disposition constitutionnelle découlant de l'initiative «OUI à la grande Traversée du Lac!» approuvée par 62,8% des Genevois en votation populaire le 5 juin 2016, le Conseil d'Etat a constitué en novembre 2016 un comité stratégique Traversée du lac, regroupant le comité de pilotage actuel et les autorités du Grand Genève (partenaires vaudois et français), ainsi qu'un conseil consultatif Traversée du lac, composé de représentants des communes, des partis politiques et de la société civile, qui est chargé d'instruire d'ici l'automne 2017 la question du franchissement du lac en pont ou en tunnel.

Le projet d'élargissement de l'autoroute de contournement, piloté par l'Office fédéral des routes, se poursuit en bonne coordination avec les services du canton, avec les premiers travaux qui auront lieu à partir de 2018 au niveau de la jonction du Grand Saconnex.

L'avancement global des travaux du projet CEVA a dépassé les 70% en 2016. Des étapes importantes ont été franchies, avec le poussage du pont sur l'Arve en avril entre les deux tunnels, le percement partiel du tunnel de Champel en juillet, reliant le pont sur l'Arve à la halte de Champel-Hôpital, le percement de la jonction Suisse-France en septembre et le début des travaux de la voie verte en décembre. Les premiers travaux autour des espaces publics des stations du futur Léman Express ont également débuté. L'objectif de mise en service complète du futur RER Léman Express est fixé à fin 2019, avec une mise en service partielle de la gare de Pont-Rouge fin 2017.

Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet de loi ouvrant un crédit d'étude et d'investissement de 425,28 millions de francs relatif à l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève. Celui-ci a été adopté à l'unanimité du parlement genevois le 22 septembre. La Ville ayant fait de même auprès de son législatif pour la part qui lui revenait, Genève a donc respecté dans les délais impartis les engagements pris en décembre 2015 avec la Confédération et les CFF dans le cadre de la convention concernant l'extension souterraine de la gare de Cornavin. Ce projet, prévu dans l'étape d'aménagement 2025 de PRODES, peut donc aller de l'avant avec un démarrage des travaux principaux planifié en 2024.

Concernant les avancements sur l'extension des différentes infrastructures tram, la demande de concession pour le prolongement de la ligne 15 de Palettes vers Perly dans le cadre du tram transfrontalier vers St-Julien a été obtenue auprès de la Confédération en décembre. La procédure fédérale d'autorisation des plans (PAP) est en cours et l'enquête publique va être lancée début 2017. La mise en service de la première partie du tronçon jusqu'à la ZIPLO est prévue à fin 2019.

Pour la réalisation du prolongement du tram de Moillesulaz à Annemasse, l'autorisation de construire a été obtenue en janvier 2016 pour un démarrage des travaux mi-2017 sur les infrastructures ferroviaires, et concernant la plateforme douanière, un an plus tard. Côté France, c'est au début 2017 que les travaux débiteront sur le tracé prévu. L'inauguration du premier tram transfrontalier genevois est prévue courant 2019.

Quant à l'autorisation de construire pour le prolongement du tram de Bernex jusqu'à Vailly à fin 2020, elle est en cours de finalisation auprès des services fédéraux.

Au niveau de l'Etat de Genève, l'office des bâtiments a achevé le nouvel observatoire de Sauverny (18 millions de francs), le nouveau Bâtiment des lits des HUG (253,7 millions de francs) et les étapes 5 et 6 du Centre médical universitaire (193,5 et 148,9 millions de francs). L'exécution des travaux se poursuit pour la 3<sup>ème</sup> étape de la maternité et la construction de l'école de commerce de Frontenex.

#### **24. Aller vers la société à 2000 watts**

Le canton de Genève et la Confédération

s'engagent dans le tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire, sans toutefois augmenter la dépendance du canton à l'égard de la production énergétique étrangère, en particulier le gaz ou l'électricité. Il s'agit par ce biais d'atteindre à long terme la société à 2000 watts sans nucléaire, soit un niveau compatible avec les ressources planétaires. Le Conseil d'Etat s'est ainsi donné pour objectif de réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2020, et de 35% d'ici 2035 (base année 2000). La mise en œuvre de ces objectifs se base sur trois piliers: la maîtrise et réduction de la demande, le développement des énergies renouvelables et la mobilisation des acteurs publics et privés.

Sur le premier axe, le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de réduction progressive de la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, lequel représente près de 50% de la consommation énergétique du canton. A ce titre, le Conseil d'Etat, les SIG et l'Université de Genève ont tiré un bilan du programme éco21. Lancé en 2007, ce programme a permis de diminuer la consommation électrique genevoise annuelle de 4% et vise à terme la stabilisation de la consommation genevoise d'électricité. Enfin, le Conseil d'Etat a annoncé un montant exceptionnel de 25 millions de francs pour l'année 2017 en faveur de l'assainissement énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables.

En matière de production d'énergie renouvelable et indigène, le Conseil d'Etat a renforcé son action dans le cadre du programme GEothermie2020. Après deux ans de prospection du sous-sol genevois, les SIG et l'Etat de Genève ont dévoilé les cinq zones du canton réunissant les conditions géologiques propices à la géothermie moyenne profondeur, de même que certaines nappes d'eau souterraines peu profondes. Le programme GEothermie2020 a ainsi pu démarrer sa phase de prospection détaillée. Par ailleurs, l'engagement du Conseil d'Etat et des SIG en faveur du développement des énergies renouvelables permet au canton de Genève de tourner définitivement le dos aux énergies fossiles pour son électricité. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'énergie électrique fournie par les SIG sera 100% renouvelable et indigène.

La mobilisation des acteurs publics et privés a également connu une phase opérationnelle, notamment avec le projet d'assainissement énergétique des bâtiments de la Cité d'Onex,

Onex-rénove. Sept audits-types servent de modèles énergétiques à quelque 200 bâtiments. Un accompagnement sur mesure est offert aux propriétaires et régies pour faciliter leurs travaux de rénovation. Plus largement, le programme de transition énergétique du parc immobilier (TEPI) genevois suit son cours. Ce programme, lancé dans le cadre des rencontres du logement de 2014 et 2015 et suivi par l'ensemble des acteurs, vise à augmenter le nombre et la qualité des rénovations énergétiques afin de réduire significativement la consommation d'énergie thermique finale.

S'agissant du parc immobilier de l'Etat, deux projets importants ont été conduits avec les Services industriels de Genève concernant, respectivement, l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits des bâtiments de l'Etat et la fourniture d'énergie thermique renouvelable.